

Département des YVELINES  
Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE  
Canton de BONNIERES S/SEINE

**Commune de SAINT-ILLIERS-LE-BOIS**

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11  
Convocation du : 15 septembre 2020

**PROCES VERBAL**  
**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine NOËL.

**Etaients présents :**

Madame Christine NOËL, Maire,  
Messieurs Joël CHATELAIN et Jean-Louis QUESNEL, Adjoint  
Mesdames et Messieurs Jean-Pierre VENDRAME, Isabelle SALMON, Philippe HEBERT, Gilbert BOUREILLE, Sylvie DILESEIGRES, Astrid LAMIER, Annick DELANGE, Eric CHEVALIER, Conseillers Municipaux

**Secrétaire :** Monsieur Philippe HEBERT

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2020 est approuvé.

Madame le Maire remercie les adjoints et les conseillers municipaux qui ont œuvré durant de la période estivale pour répondre aux besoins réguliers et ponctuels de la commune et de ses habitants.

Des remerciements sont également adressés à l'intention de Sabine SIMO et Xavier LEFEBVRE qui ont aidé l'équipe municipale à dégager les arbres tombés sur la route de Bréval lors de l'orage du 11 août dernier.

**DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES**

Madame le Maire rappelle les termes du règlement de location de la salle des fêtes et propose les compléments à apporter.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE**

- De maintenir le prix de la location à 200 € pour le week-end et de fixer à 50 € le tarif pour les réunions professionnelles (de syndic ou autres).
- De modifier les modes de règlement : le chèque de 200 € n'est plus à remettre à la mairie (suite à la clôture de la régie), le paiement devra être effectué après émission d'un avis des sommes à payer.
- D'appliquer les règles qui s'imposent en fonction de l'évolution de la crise sanitaire pour limiter la propagation de la covid 19 (les locations pourront être suspendues à tout moment et des contraintes d'effectifs pourront être appliquées).
- D'interdire l'utilisation de barbecues dans l'enceinte de la mairie.

Madame Salmon propose que les élus municipaux puissent bénéficier gratuitement, une fois par an, de la location de la salle des fêtes ; cette idée n'est pas retenue par le conseil municipal.

**COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Madame le Maire précise que, suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de renouveler également les membres de la commission de contrôle des listes électorales pour une durée de 3 ans.

Il convient donc, d'une part, de proposer deux élus (hors maire et adjoints) pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut le plus jeune.

Monsieur BOUREILLE et Madame DELANGE déclarent être prêts à participer aux travaux de la commission.

D'autre part, vont être proposés :

- 2 délégués de l'Administration (1 titulaire et 1 suppléant) désignés par le Préfet,
- 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) désignés par le Président du tribunal judiciaire de Versailles

### **POINT SUR LE PROJET DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR est réputé complet par les services de la Préfecture et qu'il est possible de débiter les travaux ; mais que cette information ne présage pas de la décision d'attribution de la subvention qui sera prise lors de la réunion de la commission d'attribution.

Le conseil municipal accepte de débiter les travaux et décide dans un premier temps de contacter l'ensemble des entreprises retenues pour définir le planning et la synchronisation des interventions sur une période de 2 semaines au cours de prochaines vacances scolaires.

### **DELIBERATION ENGAGEANT LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE RUE DU VIEUX PUIITS/SORTIE SENTE DES ECOLIERS, RUE GAILLARD/RUE D'EN BAS et SOLLICITANT LA SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CEUX FREQUENTES PAR LES ENFANTS**

Monsieur Châtelain présente le projet de travaux de mise en sécurité des passages fréquentés par les enfants qui vont à l'école ou vers les abris bus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- De solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2020, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et sur les zones de déplacements
- Que les travaux porteront sur :
  - La création d'un passage piéton Rue Gaillard
  - La modification de l'emplacement et de la signalisation du « STOP » à l'angle de la rue d'En Bas et de la Rue Gaillard afin qu'il soit davantage visible et respecté
  - La matérialisation d'un cheminement piéton Rue du Vieux Puits
  - La mise en place de passages piétons Rue du Vieux Puits et Rue Dauphine avec une traversée matérialisée.
  - La pose de signalisations horizontales et verticales pour assurer le respect du sens interdit Rue du Vieux Puits
- De confier les travaux à l'entreprise ALIO-TP

- D'approuver le plan de financement suivant :  
Subvention du département au titre des amendes de police : 80 %  
Participation de la commune sur fonds propres : 20 %  
Participation de la commune pour la TVA : 20%
- De s'engager à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme
- De s'engager à financer la part des travaux restant à sa charge

## **REFLEXION SUR LE PROGRAMME 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE ET RESEAUX**

Madame le Maire rappelle que le département des Yvelines soutient les communes de moins de 25 000 habitants dans un programme triennal d'aide en matière de voirie et réseaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2022 pour un montant maximum de travaux de 327 281.30 € HT subventionnables à hauteur de 70 % soit une subvention maxi de 230 083 €.

Des propositions d'aménagement ou de rénovation sont évoquées. Des réflexions seront conduites pour déterminer les priorités et les besoins réels.

Les sujets concernent :

- La réfection de la Rue Gaillard.
- L'évacuation des eaux pluviales vers le château.
- La suppression du terrain de boules remplacé par divers aménagements : parking, places handicapées, abri bus, emplacement pour l'arrêt du bus scolaire.
- L'enfouissement de réseaux.
- L'éclairage public (remplacement des lampes d'éclairage public par des leds) .
- Etc ...

## **DEMANDE DE COTISATION DE L'ADIL (AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DES YVELINES)**

L'ADIL sollicite une adhésion de la commune (54 €). N'ayant pas suffisamment d'éléments, le conseil municipal reporte sa décision à la prochaine réunion de conseil.

## **BILAN SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

La rentrée scolaire s'est passée dans les meilleures conditions possibles en cette rentrée particulière. Les achats de produits et de matériel d'hygiène et d'entretien ont été amplifiés.

Les effectifs sont les suivants :

Classe de Mme Lelong : 19 élèves	(4 PS – 7 MS – 8 GS)	(12 SIB et 7 SIV)
Classe de Mme Jouy : 16 élèves	(10 CP – 3 CE1- 3 CE2)	(11 SIB et 5 SIV)
Classe de M. Romagné : 15 élèves	(3 CE2 – 6 CM1- 6 CM2)	(10 SIB et 5 SIV)

Les effectifs à la cantine oscillent actuellement entre 29 et 33 enfants pour une capacité d'accueil de 35. Les effectifs à la garderie sont assez élevés. Une analyse des états de présence va être réalisée.

Monsieur Châtelain explique que les exercices PPMS (Plan de Prévention de Mise en Sécurité) seront organisés en fonction des consignes de l'inspection académique.

## **COMPTE RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET DES REUNIONS**

Les élus délégués font un bref compte-rendu des réunions qui ont eu lieu à la CCPIF, au SEPE, au SICOREN, au SIVSCP et à la MARPA. Ces séances ont principalement porté sur les élections des présidents, vices présidents et des membres du bureau.

Un bilan des travaux des commissions déjà actives est établi (internet, voirie, école...)

Des interventions ponctuelles ont été effectuées à l'école, notamment l'installation d'une box. Il reste à résoudre le problème des tableaux numériques qui ne fonctionnent pas correctement, un devis est en attente.

Les autres commissions vont se mettre en place progressivement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La distinction de Maire Honoraire sera remise à Monsieur Noël courant novembre en comité restreint compte tenu du contexte épidémique.

La cérémonie du 11 novembre sera organisée selon la coutume si les conditions sanitaires le permettent. Idem pour la fête de Noël des enfants.

L'association des parents d'élèves est en sommeil. Madame Salmon, actuelle présidente, propose de procéder à sa dissolution après répartition des fonds entre les 3 classes.

L'initiation à la natation pour les enfants de l'école primaire sera à nouveau organisée en cours d'année.

Les paniers de basket du city-stade, récemment volés, seront prochainement réinstallés. Le matériel a été livré, il faut attendre l'intervention de l'entreprise qui assure la pose.

La séance est levée à 22 h